

## Erasmus et Master

Par **lea4a**, le **24/04/2016** à **20:06**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en L3. Je pars à la rentrée en tant qu'étudiante Erasmus pour un semestre dans le cadre d'un M1 de droit privé. Le problème est qu'entre la sélection pour le M2, le fait que je ne sais pas vers quoi m'orienter après, et les rumeurs selon lesquelles les étudiants erasmus sont plutôt mal vus, j'aurais besoin de clarté :

Est ce que si je valide mon semestre à l'étranger, mais pas mon semestre à mon retour, je peux refaire l'année entière en droit privé l'année suivante ? Ou le semestre est définitivement acquis ?

Je ne sais vraiment pas vers quoi m'orienter, et donc je préférerais refaire une année entière pour ne pas me fermer des portes pour le M2 [smile7]

Merci !